



PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ODEREN SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 JUILLET 2024

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann Guebwiller
Communauté de Communes de Saint-Amarin

SOMMAIRE

1.	DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.....	3
2.	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2024.....	3
3.	DÉCISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ANNEXE FORÊT	3

LISTE DE PRESENCE

NOM – Prénom	Fonction
GRUNENWALD Jean-Marie	Maire
ZAGALA Caroline	1 ^{ère} Adjointe
SCHERLEN Jean-Luc	2 ^{ème} Adjoint
WEISS Christiane	3 ^{ème} Adjointe
NEFF Catherine	Conseillère Municipale
MANTEZ Nathalie	Conseillère Municipale
DIERSTEIN Lucien	Conseiller Municipal
SIFFERLEN Laure	Conseillère Municipale
HORNY Estelle	Conseillère Municipale

Étaient absents excusés avec pouvoirs de vote :

M. Jean-François NEFF à M. Jean-Luc SCHERLEN
M. Jean-Denis HANS à M. Lucien DIERSTEIN
M. Cyrille WALTER à Mme Christiane WEISS

Étaient absents :

M. Frédéric MEYER – Mme O. ARNOLD.

Assistait également à la séance :

Mme Anne Rose NAVILIAT, Secrétaire Générale de Mairie, sur prescription de M. le Maire, en vertu de l'article L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Oderen, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire dans la salle des délibérations.

Étaient présents : cf. liste de présence.



Monsieur le Maire ouvre la séance en invitant les conseillers à bien vouloir effectuer une minute de silence en hommage à M. Marcel MAYER, Conseiller Municipal, décédé le 13 juillet dernier.

1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. Jean-Luc SCHERLEN Adjoint au Maire, a été désigné secrétaire de la présente séance.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 08 JUILLET 2024

Le procès-verbal de la réunion ordinaire du 08 juillet 2024 n'appelant aucune remarque particulière, est approuvé à l'unanimité.

3. DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET ANNEXE FORET

M. le Maire explique qu'afin de pouvoir régler les factures en dépenses de fonctionnement, il propose au Conseil d'effectuer une décision modificative de la section de fonctionnement en dépenses au chapitre 011 (charges à caractère général) en augmentant les dépenses de 162 137,19 €. Cette décision modificative permettra de remonter le niveau des dépenses sans modifier le reste (dépenses = recettes).

Cette décision modificative annulera le suréquilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°3 au budget annexe Forêt :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET FORET

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-011 : Contrats de prestations de services	0.00 €	162 137.19 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	162 137.19 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	162 137.19 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		162 137.19 €		0.00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Maire :



Jean-Marie GRUNENWALD

Les Conseillers Municipaux

Le secrétaire de séance
Jean-Luc SCHERLEN

